



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120642

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/11/2021 14H09 C:000032 I:32502
V/REF : 805438
V/Email reçu le Mardi 23/11/2021 à 14H09

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1053
IMMEUBLE : FONTARAMIEL
ROUTE DE L'ETANG COLONNET
01560 LESCHEROUX

Feillens, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-21BB

LOCALISATION : 108 ROUTE DE L'ETANG COLONNET - LESCHEROUX - MME BERTRAND : 0474526571

MOTIF : INTERVENIR POUR FIXER ET REGLER VOLETS BATTANTS DANS LA CUISINE +

CHAMBRE
MS01052 - MS03005

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16 DECEMBRE 2021 A 13H45
REFIXATION DES VOLETS SEJOUR/CHAMBRE1/CHAMBRE2/CUISINE/SALLE DE BAIN
REGLAGE FENETRE CHAMBRE 1 ET CUISINE
(INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES VALIDEES PAR MME LABALME)

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	MS01052-Fixation chimique	1	20,00	100,00
2,00	MS03001-Reglage fenetre ou porte fenetre	1	50,00	100,00
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,00	40,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120642

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	240,00
T.V.A. a 10,00%	24,00
TOTAL T.T.C.En EURO	264,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 805438 du 23/11/2021

Pr.

14h09

SEMCODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif

☐
☐
☐

Individuel

☒
☐

- 2 ans

Non Conventionné

Fournitures seules

Travaux dits urgents

☐Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 611 437 du 23/11/2021

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-6156310

Marché : M - 2021076103-1

Lieu d'intervention

MME BERTRAND Marcelle Marie
108 ROUTE DE L'ETANG COLONNET
01560 LESCHEROUX

Téléphone : 04.74.52.65.71

01053-00001-00001-00003 H / Type 3

Date entrée: 14/03/2008

Délai

Date limite exécution : 13/12/2021

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS00001 Forfait déplacement		1,00
MS01052 Fixation chimique		2,00
MS03005 Réglage d'un volets battants, compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions CUISSINE/CH		2,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 23/11/2021

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S. Capital de 1,000 €
550 Route de Ternant
01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 31 51 Fax 03 85 20 25 09
R.C.S. Bourgogne 381 012 194 103 910

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN2

1/2

23/11/2021 à 14:08



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE BRESSE-DOBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 108 ROUTE DE L'ETANG COLONNET 01560 LESCHEROUX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 23/11/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 805438